

M. le Président, Mesdames et Messieurs

C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à vous au nom de la Commission de Venise et je me dois en premier lieu de transmettre un message de félicitations pour ce 20^e anniversaire de la part du Président de la Commission, M. Buquicchio.

La Commission de Venise est juste un peu plus âgée, elle a été créée il y a presque 30 ans, à la chute du mur de Berlin, afin d'aider les démocraties du bloc de l'Est à intégrer la famille européenne et ses valeurs à savoir, l'état de droit, la démocratie véritable, et la protection des droits de l'homme.

Aujourd'hui, 61 pays sont membres de la Commission, tous les pays du continent européen plus quelques autres. Si l'on compare les Etats membres de la Commission avec ceux de l'AOMF, on notera que le continent africain est sous représenté au sein de la Commission nous n'avons que le Maroc qui fut le premier Etat à adhérer en 2007, la Tunisie et l'Algérie. Mais cela pourrait changer, la Commission est un Accord élargi et est ouverte à toute nouvelle adhésion, notamment du continent africain.

La Commission produit des avis sur des projets de constitutions, sur des projets de lois qui touchent à l'état de droit, à la démocratie et à la protection des droits fondamentaux.

Le lien avec les médiateurs est évident et d'ailleurs le thème choisi pour ce Congrès le démontre.

A la Commission de Venise, comme au Conseil de l'Europe, nous avons l'habitude de dire que le Médiateur est une institution capitale afin de mesurer pratiquement en temps réel le niveau de maturité démocratique juridique d'un pays au sens de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme.

Convaincus de ce rôle fondamental, il est vrai que le Conseil de l'Europe et la Commission dans son sillage, ont promu la création et l'établissement de l'institution du Médiateur partout en Europe.

A chaque réforme constitutionnelle à laquelle la Commission de Venise a été associée, elle a tenu à faire figurer cette institution dans la constitution. L'institution du médiateur est indispensable au bon fonctionnement de la démocratie et mais surtout à la confiance des

citoyens dans la réalité de leurs droits, à la réalité des valeurs démocratiques comme de l'impartialité de leur mise en œuvre.

La Commission s'est également toujours tenue prête à intervenir sur des projets de lois relatifs à l'institution du Médiateur.

Le plus récent exemple étant la demande faite par l'Avocat du Peuple de Moldova en 2017 qui nous a demandé d'analyser un projet de loi qui portait atteinte à son indépendance financière.

Nous avons fait une visite, rencontré le Parlement, le Ministère des Finances, rendu un avis en décembre 2017, très défavorable à l'introduction de cet amendement qui a été abandonné pour être remplacé cet été par deux lois qui remplissent pleinement nos exigences.

L'activité de la Commission ce n'est pas seulement de rédiger des avis, c'est aussi d'entretenir une coopération étroite avec les institutions démocratiques, comme l'Institution du Médiateur, et, de les soutenir.

La coopération que nous avons pu développer ces dernières années avec l'AOMF fait figure d'exemple dans ce que nous appelons communément l'enrichissement mutuel.

La Commission a en effet pu, grâce à un programme spécifique de l'Union européenne avec le Conseil de l'Europe, contribuer et participer à l'organisation de plusieurs activités organisées par l'AOMF. Nous avons pu financer ces dernières années plusieurs programmes de formations organisées par l'AOMF, à Rabat.

Au fil des ans j'ai pu apprécier la qualité et l'utilité de ces formations : elles portent toujours sur des sujets d'actualité pour les médiateurs, elles ont un format qui permet un échange réel et concret des meilleures pratiques et permettent ainsi un véritable échange d'expériences. Je pense que chacun qui participe à ces formations retourne dans son pays enrichi des bonnes pratiques exposées et partagées.

J'y ai rencontré toujours des gens motivés, motivés par leur travail, motivés par leur mission, motivés pour partager leurs expériences, leurs échecs, leurs succès et leurs soucis, dans un cadre plutôt confidentiel propice aux meilleurs échanges.

Le secrétariat permanent de l'AOMF joue aussi une grande part dans la réalisation et le succès de ces formations.

Il y a aussi les réunions de l'AOMF qui sont un formidable vecteur de soutien, de cohésion entre institutions, de réflexions et parfois même d'actions déterminantes.

Je mentionnerai celle de Rabat en 2017, où M. Benzakour avait formidablement accueilli une réunion de l'AOMF, et où la Commission avait été invitée.

A cet égard, je me dois de remercier l'AOMF d'avoir toujours invité la Commission à vos manifestations et d'avoir ainsi accordé votre confiance à la Commission.

C'est ainsi qu'il a été possible pour la Commission de réaliser bien plus concrètement que par le biais des quelques avis qu'elle avait pu produire, réaliser les défis, les problèmes auxquels font face vos institutions

C'est à Rabat que l'idée d'offrir un cadre juridique au niveau international afin de protéger et promouvoir l'institution du Médiateur a germé.

Le contraste était saisissant. Il faisait un temps magnifique, le cadre était superbe, et les discussions étaient en fait sombres. C'est en observant, en écoutant ces discussions autour de la situation de vos institutions que l'idée d'offrir un cadre juridique au niveau international afin de protéger et promouvoir l'institution a germé.

Marc Bertrand avait eu l'idée d'un code de déontologie et en discutant avec lui, avec Catherine, je réalisais combien la Commission pourrait tenter de répondre aux problèmes évoqués dans les discussions.

La Commission pourrait finalement rédiger un texte qui pourrait devenir un texte de référence au niveau international sur les principes constitutionnels et juridiques pour la protection et la promotion de l'institution du Médiateur.

J'espère que ce texte que la Commission est en train de rédiger deviendra un texte de référence. Là aussi je me dois de remercier l'AOMF et son Président pour son soutien constant et ses contributions constructives à cette délicate et ambitieuse rédaction.

L'AOMF sera évidemment invitée lors du lancement de ces principes, l'année prochaine. L'AOMF aura été plus rapide que la Commission de Venise puisque j'ai cru comprendre que votre code de déontologie, dont on parlait aussi à Rabat, est déjà prêt à être adopté !

Pour revenir à l'Etat de droit et le thème de ce Congrès.

Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe avait demandé à la Commission de définir ce concept ; d'offrir un outil pragmatique qui permettrait au Conseil de l'Europe de connaître des composantes de l'Etat de droit et d'en mesurer la réalité effective dans les pays membres.

La Commission a établi une liste des critères de l'état de droit, que j'ai mis à votre disposition dans une publication.

A vrai dire, d'aucuns diront que c'est un texte ardu. La liste se concentre en grande partie sur les garanties juridiques qui vont de la légalité, à la sécurité juridique, en passant par la prévention de l'abus de pouvoir, à l'égalité devant la loi et la non-discrimination, et un très large chapitre est dédié à l'accès à la justice. Je ne suis pas certaine que cette liste des critères de l'état de droit soit digeste pour des non juristes.

A l'inverse, je pense que vous, les Médiateurs, avez une vision beaucoup plus tangible de l'état de droit. Vous êtes aux premières loges de l'état de droit, vous êtes les plus accessibles pour la population pour en définir, défendre les contours et finalement l'expliquer au citoyen, dans des termes intelligibles pour tout le monde, le faire vivre, dans la réalité, cet état de droit.

On parle de démocratie véritable on devrait aussi parler d'état de droit véritable.

Cette conviction me rend d'autant plus curieuse d'écouter et de participer à vos débats d'aujourd'hui et de demain.

Pour conclure j'aimerais vous proposer un accord d'entente : de votre côté, il vous appartient d'être un des acteurs majeurs dans la mise en œuvre d'un état de droit véritable.

De mon côté, je pense pouvoir vous assurer du soutien de la Commission dans vos activités. La Commission essaie d'établir des principes juridiques clairs opérationnels qui seront peut-

être connus un jour sous le nom de « Principes de Venise » et qui vous offriront, je l'espère, un cadre juridique utile, un garde-fou ou un outil de promotion, concret.

Je remercie encore l'AOMF pour son aide dans cette entreprise ambitieuse

En guise de conclusions, je souhaite à l'AOMF plein succès dans la continuité et la force de son réseau, de belles réunions où les liens se tissent au-delà des frontières, de riches formations où les vécus se partagent, encore de nombreux congrès comme celui-ci qui s'annonce particulièrement riches en débats.

Je vous remercie pour votre attention.